

RAPPORT D'ACTIVITES 2015



*Mise en place de la Collecte
sélective en porte à porte sur
les communes de
Bellegarde-sur-Valserine,
Châtillon-en-Michaille
et Lancrans*

ÉDITO



Madame, Monsieur,

Ce rapport d'activités doit faire l'objet d'une présentation par le Maire au Conseil Municipal en séance publique (extrait de l'article L 5211-39 du code général des collectivités publiques).

Je vous souhaite une très bonne lecture.

Patrick PERREARD
Président

Et les Conseillers Communautaires

SOMMAIRE

01 Un territoire, une organisation institutionnelle

- » Les communes de la CCPBp. 4-5
- » Les instances communautairesp. 6
- » L'organisation communautairep. 7
- » Les compétences de la CCPBp. 10
- » Les commissionsp. 11
- » L'organigramme des services de la CCPBp. 12-13
- » Le fonctionnement de l'instance communautairep. 14-16

02 Relations transfrontalières

- » L' ARC Syndicat Mixte.....p. 17

03 Infrastructures et équipements

- » ValséOp.18

04 Développement touristique

- » L'office de tourisme.....p. 19
- » Le Schéma de développement touristique et de loisirs p. 20

05 Développement économique

- » Parc d'activité, Pépinière d'entreprises, affaires foncièresp. 21-22
- » Emploi / Formation p. 23-24

06 Déchets ménagers

- » La collecte des déchets ménagersp. 25
- » Le Tri sélectif et collecte en porte à portep. 26

07 Aménagement du territoire

- » Bellegarde 2030p. 27

08 Nouvelles compétences

- » Le futur schéma de mutualisationp. 28
- » Zoom sur le projet de service communp. 29

09 Finances

- » L'évolution des taux / DGF / FPICp. 30
- » Le budget généralp. 31
- » Le budget gestion des déchets ménagersp. 32

10 CLIC / Seniors et Santé

- » Le bilan de l'activité 2014.....p. 33
- » Le CLIC en imagesp. 34

11 Agriculture

- » L'installation d'un maraicher sur le territoirep. 35

12 Services à la population

- » EIJAp. 36
- » L' Arche de Noé, OPAHp. 37

13 Communication

- » Le partenariat associatif, bulletin annuel, site internetp. 38
- » Glossairep. 39

01

Un territoire, une organisation institutionnelle

LES COMMUNES DE LA CCPB



EN 2015,
LA CCPB C'EST

20 893
habitants

ET

15
communes

	Communes	Surface en km ²	Population Municipale En 2015
1	Bellegarde-sur-Valserine	15,4 km ²	11 630
2	Billiat	14 km ²	547
3	Champfromier	31,9 km ²	696
4	Chanay	18,4 km ²	636
5	Châtillon-en-Michaille	37,7 km ²	3136
6	Confort	11,3 km ²	553
7	Giron	9,4 km ²	168
8	Injoux-Génissiat	29,5 km ²	1117
9	Lancrans	9,6 km ²	1038
10	Lhôpital	3,8 km ²	53
11	Montanges	13,6 km ²	333
12	Plagne	6 km ²	134
13	Saint-Germain-de-Joux	11,4 km ²	455
14	Surjoux	4,3 km ²	75
15	Villes	9 km ²	362
TOTAL		225,3 km ²	20 893





01

Un territoire, une organisation institutionnelle

LES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

Le regroupement de 15 communes permet d'élaborer des projets communs de développement dans un esprit solidaire, et d'offrir un même service rendu à la population, sur l'ensemble du territoire, de mutualiser les ressources et de devenir l'interlocuteur privilégié d'instances publiques et privées pour un plus grand rayonnement de notre territoire. La Communauté de Communes a une fiscalité propre, dite « additionnelle », c'est à dire qu'une partie des taxes d'habitations, taxes foncières, taxes foncières non bâti, cotisation financière des entreprises, prélevée sur l'ensemble des contribuables du territoire lui revient afin d'être autonome. La CCPB perçoit également d'autres taxes et recettes ainsi que des dotations de l'Etat.

1/ LE PRESIDENT

Le Président est l'organe exécutif de la communauté. Il prépare et exécute les délibérations du conseil de communauté. Il est l'ordonnateur des dépenses et il prescrit l'exécution des recettes de la communauté. Il est le chef des services de la communauté et la représente en justice.

2/ LE CONSEIL DE COMMUNEAUTE

La Communauté de Communes du Pays Bellegardien est administrée par un conseil de communauté, composé de 48 délégués titulaires et de 6 délégués suppléants représentant les 15 communes de la CCPB.

3/ LE BUREAU DE COMMUNEAUTE

Le bureau de communauté, en plus du Président et des 10 Vice-présidents, est composé de 9 autres conseillers communautaires.

4/ LES COMMISSIONS

Elles ont un rôle consultatif et émettent un avis sur les dossiers avant leur présentation en bureau ou conseil de communauté. Sous l'impulsion d'un Vice-président, elles proposent et élaborent des projets avec les ressources disponibles et les réglementations en vigueur.

11 Commissions thématiques :

- Relations transfrontalières
- Infrastructures, gestion des équipements
- Développement touristique, entretien et gestion des sites
- Développement économique, emploi / formation,
- Déchets ménagers et gestion des déchetteries
- Aménagement du territoire
- Etude des nouvelles compétences
- Seniors et santé
- Finances
- Agriculture, forêt, espaces naturels
- Politique du logement, cadre de vie, actions d'insertion, services à la population

L'organisation communautaire

L'élection des conseillers communautaires a lieu en même temps que l'élection des conseillers municipaux. L'article L.273-3 du Code électoral dispose en effet que « les conseillers communautaires sont élus pour la même durée que les conseillers municipaux de la commune qu'ils représentent et renouvelés intégralement à la même date que ceux-ci dans les conditions prévues à l'article L.227 ».

→ Le Président



Patrick PERREARD
Président

→ Les 10 Vice-présidents



Régis PETIT,
1^{er} Vice-président

délégué aux relations avec les partenaires institutionnels, suivi des contrats de développement et relations transfrontalières



Albert COCHET,
Vice-président

délégué aux infrastructures, nouveaux équipements et gestion des équipements



Jean-Pierre FILLION,
Vice-président

délégué au développement touristique, entretien et gestion des sites



Françoise DUCRET,
Vice-présidente

déléguée au développement économique, emploi-formation, économie sociale & solidaire



Serge RONZON,
Vice-président

délégué aux déchets ménagers et à la gestion des déchetteries



Gilles THOMASSET,
Vice-président

délégué à l'aménagement du territoire et de l'espace, et à l'urbanisme



Henri CALDAIROU,
Vice-président

délégué à l'étude des nouvelles compétences, à la CLETC et à la politique en faveur des services communs



Gilles MARCON,
Vice-président

délégué à la gestion financière, au CLIC et à la santé



Jean-Marc BEAUQUIS,
Vice-président

délégué à l'agriculture, la forêt, les espaces naturels, au suivi des travaux et des chantiers et représentations extérieures



Jacqueline MENU,
Vice-présidente

déléguée à la politique du logement, cadre de vie, actions d'insertion et services à la population



01

Un territoire, une organisation institutionnelle

LES COMPÉTENCES DE LA CCPB

Les communes membres de la communauté de communes forment l'espace communautaire. La communauté de communes est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) qui a pour objet d'associer les communes membres au sein d'un périmètre de solidarité, en vue de l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace. La communauté de communes exerce de plein droit en lieu et place des communes membres, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, les compétences définies dans les statuts.

1/ LES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- Aménagement de l'espace communautaire (SCOT, CDDRA (Contrat de Développement Rhône-Alpes en lien avec l'ARC Syndicat Mixte),
- Action de développement économique et touristique (Parc d'Activité des Etournelles et de Vouvray, pépinière d'entreprises, aménagement de sites ou équipements touristiques d'intérêt communautaire),
- Politique du logement et cadre de vie (Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat),
- Construction, entretien, fonctionnement d'équipements et services (centre aquatique Valséo, Maison de l'Emploi de l'Economie et de la Formation),

2/ LES COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- Protection et mise en valeur de l'environnement (collecte des déchets ménagers et assimilés, gestion d'un réseau de déchetteries, réhabilitation des espaces agricoles et forestiers),
- Action sociale d'intérêt communautaire (animation et gestion du CLIC, conduite et réalisation de chantiers d'activité et d'utilité sociales / partenariat avec EIIA),
- Services à la population (Gestion de la fourrière animale intercommunale, participation au fonctionnement de la Maison d'accès au droit de Nantua).

48
conseillers de
communauté
titulaires

6
conseillers de
communauté
suppléants

10
vice-présidents

Les commissions

RELATIONS

TRANSFRONTALIÈRES

Régis PETIT (VP)
Marie-Antoinette MOUREAUX
Céline ECUYER
Henri CALDAIROU
Christophe MAYET
Gilles THOMASSET
Rose-Marie GERMAIN

INFRASTRUCTURES, GESTION DES ÉQUIPEMENTS

Albert COCHET (VP)
Jean-Paul PICARD
Mourad BELLAMMOU
Jacques DECORME
Jean-Sébastien BLOCH
Anne-Marie CHAZARENC
Jean-Claude BOUDSOCQ
Bernard DUBUISSON
Rose-Marie GERMAIN

DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Jean-Pierre FILLION (VP)
Fabienne MONOD
Marie-Françoise GONNET
Odile GIBERNON
Daniel DUCRET
Yvon BACHELET
Florence PONCET
Anne-Marie CHAZARENC
Eric TARPIN-LYONNET
Joël PRUDHOMME
Daniel PATUEL
Gustave MICHEL
Jean-Michel ROLLET

DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EMPLOI FORMATION

Françoise DUCRET (VP)
Jacques DECORME
Bernard MARANDET
Isabelle DE OLIVEIRA
Sonia RAYMOND
Frédéric TOURNIER
Christophe MAYET
Christian DECHELETTE

DECHETS MENAGERS ET GESTION DES DÉCHETTERIES

Serge RONZON (VP)
Jean-Paul PICARD
Anne-Marie CHAZARENC
Joël PRUDHOMME
Frédéric MALFAIT
Philippe DINOCHÉAU
Guy SUSINI

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ESPACE

Gilles THOMASSET (VP)
Bernard MARANDET
Marie-Antoinette MOUREAUX
Sonia RAYMOND
Jean-Claude BOUDSOCQ
Daniel DUCRET
Jean-Pierre GABUT
Edith BRUNET
Pierre EVRARD
Guy SUSINI

ÉTUDES DE NOUVELLES COMPÉTENCES

Henri CALDAIROU (VP)
Yves RETHOUZE
Jean-Marc BEAUQUIS
Daniel DUCRET
Florence PONCET
Michel JERDELET
Jean-Jacques HUMBERT
Christiane ZAGAGNONI
Christophe MAYET
Frédéric MALFAIT
Daniel PATUEL
Gustave MICHEL
Gilles THOMASSET
Jean-Michel ROLLET
Guy SUSINI

FINANCES

Gilles MARCON (VP)
Yves RETHOUZE
Daniel DUCRET
Florence PONCET
Rose-Marie GERMAIN

SENIORS ET SANTÉ

Gilles MARCON (VP)
Lydiane BENAYON
Gilles FAVRE
Céline ECUYER

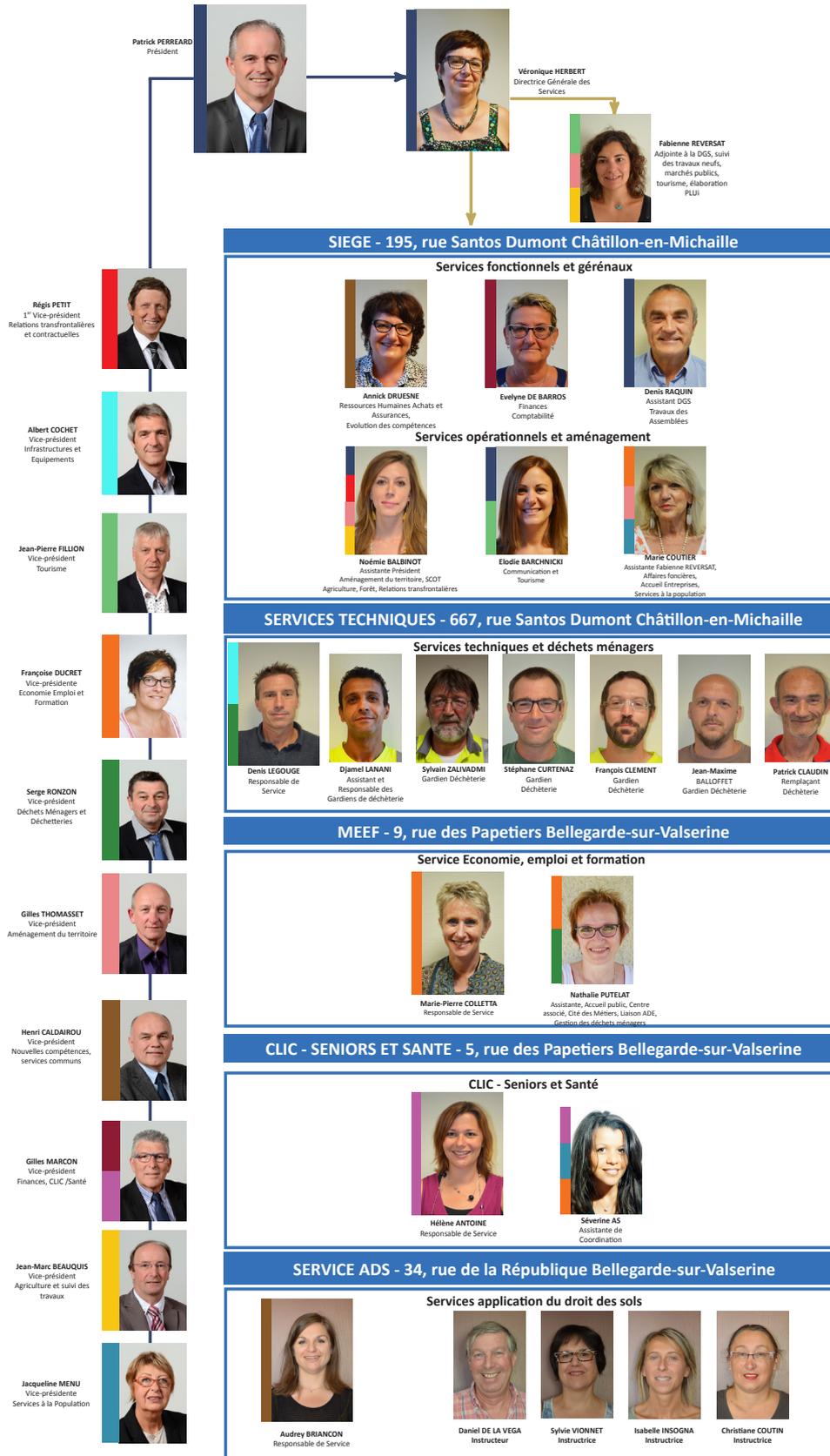
AGRICULTURE, FORET, ESPACES NATURELS

Jean-Marc BEAUQUIS (VP)
Jean-Claude BOUDSOCQ
Jean-Pierre GABUT
Michel JERDELET
Bernard DUBUISSON
Gustave MICHEL

POLITIQUE DU LOGEMENT, CADRE DE VIE, ACTIONS D'INSERTION, SERVICES A LA POPULATION

Jacqueline MENU (VP)
Marie-Françoise GONNET
Bernard MARANDET
Marie-Antoinette MOUREAUX
Jean-Sébastien BLOCH
Yvon BACHELET
Anne-Marie CHAZARENC
Daniel BRIQUE
Christiane ZAGAGNONI
Frédéric MALFAIT
Jean-Michel ROLLET

LES SERVICES DE LA CCPB



Le fonctionnement de l'instance communautaire

Le Conseil de communauté se réunit tour à tour, dans chaque commune membre afin de marquer l'appartenance de chacune au sein de la communauté. Ainsi, cette année, les conseils se sont déroulés successivement à Lancrans, Saint-Germain-de-Joux, Confort, Billiat et Bellegarde-sur-Valserine.

Activité du Conseil de communauté au cours de ses 5 séances

Délibérations prises par le Conseil au cours de l'année 2015 :

01 - Organisation Institutionnelle

- Changement statutaire : changement du siège social de la Communauté de communes du Pays Bellegardien
- Avis sur le schéma départemental de coopération intercommunal (SDCI) de l'Ain
- Complément de délégations d'attributions accordées par le Conseil communautaire au Président et au Bureau communautaire
- Instauration du Droit de Prémption Urbain (DPU) et du droit de préemption urbain renforcé sur le territoire de la CCPB

02 - Relations Transfrontalières

- Motion contre la réorganisation de l'offre TGV Lyria entre Genève et la France

03 - Infrastructures et Equipements

- Gestion du Centre aquatique intercommunal : Révision des tarifs annexés au marché de délégation du service public avec la société Vert Marine

05 - Développement Economique

- Bilan des acquisitions et cessions de l'année 2014
- PAE des Etournelles – construction d'un bâtiment-relais pour la société SONIMAT
- PAE de Vouvray à Châtillon-en-Michaille : avenant n°2 au compromis de vente du 13 octobre 2009 entre la CCPB et la SARL Bellegarde Village des Alpes
- PAE de Vouvray à Châtillon-en-Michaille : avenant à la promesse de vente du 13 octobre 2009 entre la CCPB et Bergerac Outlets SAS
- PAE de Vouvray à Châtillon-en-Michaille : compromis de vente entre la CCPB et la SARL Clinique de La Balme

06 - Déchets Ménagers

- SIDEFAGE : modification des statuts (2 délibérations)
- Rapport sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2014
- Autorisation de gérer le système de vidéoprotection pour les déchèteries des communes d'Injoux-Génissiat et Châtillon-en-Michaille et le quai de transfert d'Arlod

07 - Aménagement du Territoire

- Prescription de la révision du Schéma de cohérence territoriale (SCOT) et définition des objectifs poursuivis
- Révision du SCOT : Définition des modalités de concertation
- Transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale »
- Prescription de la révision du Schéma de cohérence territoriale (SCOT) – Définition des objectifs poursuivis et des modalités de concertation
- Arrêt des modalités de collaboration entre la CCPB et les communes membres pour l'élaboration du PLUiH
- Prescription de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat – Définition des objectifs poursuivis et des modalités de concertation
- Droit de préemption urbain : avis sur les DIA déposées depuis le 18 novembre 2015
- Poursuite des procédures d'évolution des PLU engagés préalablement au transfert de la compétence PLU par les communes membres

09 - Finances

- Finances : débat d'orientation budgétaire 2015
- Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs de l'exercice 2014 des budgets de la CCPB
- Affectation des résultats de l'exercice 2014
- Vote des taux de la fiscalité directe locale « additionnelle »
- Vote des taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)
- Vote des Budgets Primitifs 2015
- Décision modificative n°1 du Budget Général
- Décision modificative n°1 du Budget Déchets Ménagers
- Liste des locaux industriels et commerciaux ouvrant droit à l'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2016
- Décision modificative n°4 du budget annexe déchets ménagers

33

délibérations
adoptées

Le fonctionnement de l'instance communautaire

Le Bureau de communauté exerce les pouvoirs qui lui sont délégués par le conseil de communauté. C'est une instance d'examen et d'arbitrage des projets. Il se réunit régulièrement pour préparer et instruire les dossiers qui seront soumis au vote du conseil de communauté.

Activité du Bureau de communauté au cours de ses 4 séances

Décisions prises par le Bureau au cours de l'année 2015 :

01 - Organisation Institutionnelle

- Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un accroissement temporaire d'activité
- Recrutement d'agents contractuels de remplacement
- Convention/prestation des services de la commune de Bellegarde
- Modification du tableau des emplois
- Convention avec la CCHB pour remboursement de CET

02 - Relations Transfrontalières

- Position du Pays Bellegardien suite à l'étude d'opportunité visant le déploiement d'un réseau de lieux de travail partagés sur le Grand Genève

04 - Développement Touristique

- Convention entre la CCPB et la CCPG : actions de promotion touristique communes
- Projet de contrat pour obtention du label « Rivières Sauvages » Dorches - Vézéronce
- Dinoplagne : demande de subvention au Conseil général de l'Ain pour des travaux de protection contre l'altération et l'érosion des sols et valorisation du site
- Convention avec les communes concernées au sujet du fonctionnement des bornes pour camping-cars : prise en charge des fluides autres que le téléphone
- Dinoplagne : demande de subvention au Conseil départemental de l'Ain pour des travaux complémentaires de protection et de valorisation du site
- Label rivières sauvages : demande subvention sécurisation Pain de Sucre à Surjoux
- Avenant n° 1 à la convention du 4 juillet 2014 avec l'Office de tourisme de Bellegarde et sa Région relative à l'attribution de la subvention pour l'année 2015
- Approbation du contrat label « rivières sauvages » pour la Valserine
- Dinoplagne® : demande de subvention au Conseil Départemental de l'Ain pour des travaux de protection hivernale du site

05 - Développement Economique

- Demandes de subvention pour le projet de bâtiment-relais (Tecnam Fly Center) au Conseil général de l'Ain et à l'Etat
- Echange de terrains entre la CCPB et la ville de Bellegarde-sur-Valserine
- Attribution du marché relatif au projet de bâtiment-relais dans le PAE des Etournelles (SONIMAT)
- EPF de l'Ain : programme d'acquisitions foncières 2015 – Validation des opportunités suite à la demande de la commune de Champfromier
- Attribution du marché de travaux à l'Entreprise Générale pour la construction d'un atelier-relais pour la société Tecnam Fly Center
- Contrat de location du bâtiment-relais avec la société Tecnam Fly Center
- PAE de Vouvray : acquisition de terrains de la SCI Darblay
- MEEF : Centre associé à la Cité des Métiers de Genève : demandes de subventions à la Région Rhône-Alpes et au Conseil départemental de l'Ain dans le cadre de la dotation territoriale et demande de labellisation
- Conduite avec portage et animation du 5^{ème} Forum de l'Emploi sur la Communauté de Communes du Pays Bellegardien par la Maison de l'Emploi, de l'Economie et de la Formation
- Pépinière d'entreprises : aménagement de loyer à hauteur de 50 % pour la SARL Ycone
- PAE Etournelles : avenant n° 1 au marché de construction du bâtiment-relai Sonimat
- Bâtiment rue Clément Ader : bail commercial à Home Cyt Renov
- Demande de dotation au Conseil départemental de l'Ain dans le cadre de la Compensation financière franco-genevoise pour les actions de développement économique confiées à l'ADE et InnoVales
- Demande de dotation au Conseil départemental de l'Ain dans le cadre de la Compensation financière franco-genevoise pour le bâtiment relais TECNAM
- PAE Etournelles : Pépinière d'entreprises : renouvellement de la convention d'utilisation de locaux pour la SARL Ycone
- Parc d'activité économique de Vouvray : convention de prestations de service avec la ville de Bellegarde-sur-Valserine pour l'étude des VRD
- Etablissement public foncier de l'Ain : validation des opportunités pour l'année 2016
- Bâtiment rue Clément Ader : bail précaire à G-CYT RENOV SAS
- Demande de subvention à la Région Rhône-Alpes pour le poste d'animation RH

06 - Déchets Ménagers

- Avis sur le plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux de l'Ain
- Demande de subvention au Conseil Départemental de l'Ain pour des travaux sur les hauts de quai de la déchetterie d'Injoux-Génissiat
- Convention avec OCAD3E pour la valorisation des équipements électriques et électroniques
- Convention avec SCRELEC pour la valorisation des piles et accumulateurs
- Convention avec ABATER pour la valorisation des palettes en bois
- Attribution du marché de services de prestation de stockage, enlèvement, recyclage et traitement des déchets recueillis dans les déchèteries de la CCPB
- Convention avec l'éco-organisme RECYCLME 01 pour la collecte et la valorisation des consommables d'impression
- Convention tripartite d'occupation du domaine privé pour la collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables entre la CCPB, la société Eco-Déchets et les propriétaires concernés
- Gestion des déchets ménagers et assimilés sur le périmètre de la CCPB : Lot n°1 : Fourniture de bacs roulants pour la collecte des déchets ménagers et enquête de dotation - Avenant n°2 au marché avec Plastic Omnium SU
- Gestion des déchets ménagers : Tarification pour des collectes supplémentaires aux entreprises et aux particuliers

07 - Aménagement du Territoire

- Convention de coopération métropolitaine - Inscription du projet - Valorisation du pôle d'échange multimodal de Bellegarde CCPB / Ville de Bellegarde
- Avis sur compatibilité avec SCOT Pays Bellegardien pour révision allégée
- Acquisition et aménagement ensemble immobilier futur siège CCPB - demande participation financière auprès du CD01
- Avis à émettre au titre de la compatibilité avec le SCOT sur le projet de révision générale du PLU de la commune de Lancrans

08 - Nouvelles compétences / Mutualisation

- Mutualisation des services : mise en place du service commun d'Application du droit des sols (ADS) et approbation de la convention-type de fonctionnement avec les communes
- Convention de mise à disposition d'un agent de la commune d'Injoux-Génissiat pour le service ADS
- Convention avec la commune de Bellegarde pour la gestion du service ADS

09 - Finances

- Décision modificative n°2 du Budget du service des Déchets Ménagers
- Décision modificative n°2 du Budget du service général
- Décision modificative n°3 du Budget Général
- Décision modificative n°3 du Budget annexe déchets ménagers
- Marchés publics : modification des seuils des marchés publics à compter du 1er octobre 2015

10 - Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique

- CLIC du Pays Bellegardien : signature de la Charte territoriale des solidarités autour des Aînés avec la MSA Ain-Rhône
- Convention entre le Département de l'Ain, la Communauté de communes du Pays de Gex, la Communauté de Communes du Pays Bellegardien et le Réseau Mnémosis

11 - Agriculture

- Attribution du marché relatif au projet de bâtiment agricole pour le maraîchage à Billiat
- Avenant à la convention «Construire un ressource forestière pour l'avenir»
- Demande de subvention auprès du Conseil régional Rhône-Alpes et du Conseil départemental de l'Ain pour le projet de maraîchage à Billiat
- Projet agroenvironnemental et climatique (PAEC) : mise en œuvre du PAEC du Massif du Bugey
- Avenant au marché de construction d'un bâtiment de maraîchage à Billat

12 - Services à la Population

- Logement : attribution de subventions dans le cadre de l'OPAH-RU
- EIJAA : convention pour inventaire des réservoirs de biodiversité
- Candidature à l'appel à manifestation d'intérêt « Plateformes locales de la rénovation énergétique du logement privé » - Demande de subvention au Conseil départemental de l'Ain et Conseil régional Rhône-Alpes
- Logement : attribution de subventions dans le cadre de l'OPAH-RU
- Allocations d'aides financières au titre de la politique partenariale au Centre d'Intervention et de Secours de Bellegarde et l'association sportive lycée Saint-Exupéry
- Renouvellement de la convention avec l'Arche de Noé pour l'exercice de l'activité de fourrière animale intercommunale - Modification des tarifs
- Fourrière animale : mise à disposition d'un terrain par la Ville de Bellegarde-sur-Valserine



02

Relations transfrontalières Vice-président : Régis PETIT

L'ARC SYNDICAT MIXTE

Un acteur majeur de la coopération transfrontalière

Le 11 juin 2014, succédant à Robert Borrel, Jean Denais Maire de Thonon-les-Bains, auparavant Vice-Président de l'ARC en charge notamment des Finances et du Personnel, a été élu à la Présidence. Il s'est vu confier par l'assemblée un mandat de deux ans.

Cinq mois après son installation, les élus de l'ARC ont défini les priorités du mandat selon 4 axes majeurs :

- **la mobilité**, à travers la recherche de cofinancements aux infrastructures de transport, l'élaboration d'un schéma de transport propre au Genevois français (Plan de Déplacements

Urbains) et un soutien aux nouveaux usages (autopartage, services P + R, covoiturage, etc.).

- **l'aménagement du territoire et la transition énergétique**, par l'approfondissement notamment de la démarche interSCOT déjà engagée en 2013; l'InterSCOT, «lieu» d'échange privilégié et de coordination des politiques publiques en matière d'aménagement de l'espace.

- **le développement économique** avec la mise en œuvre de la démarche «éco-cité», la mobilisation des acteurs du développement et la mise

en cohérence des politiques d'aménagement commercial, le commerce restant, en effet, un motif de concurrence entre les territoires membres de l'ARC.

- **l'identité territoriale** passant par une stratégie de communication adaptée pour révéler les réalités du Grand Genève, doit communiquer sur les réalisations et poursuivre l'appui aux projets vecteurs d'identité.

LES DELEGUES

» **Titulaires** : Régis PETIT, Christophe MAYET, Marie-Antoinette MOUREAUX

» **Suppléants** : Gilles THOMASSET, Henri CALDAIROU, Rose-Marie GERMAIN

Légende Photo :

Le Bureau de l'ARC est élu à chaque renouvellement par le Comité syndical. Il est composé d'un président, de 9 vice-présidents et de 20 membres. Régis PETIT (Bellegarde) est Vice-Président, Christophe MAYET (Lancrans) est membre du Bureau et Marie-Antoinette MOUREAUX (Bellegarde) font partie du Conseil syndical.

Henri CALDAIROU (Chanay), Rose-Marie GERMAIN et Gilles THOMASSET (Saint-Germain-de-Joux) sont suppléants.

03

Infrastructures et équipements Vice-président : **Albert COCHET**

VALSÉO Centre aquatique intercommunal

Le 8 novembre 2012, le Centre Aquatique Communautaire Valséo a ouvert ses portes au public. XXXX passages, c'est le bilan des fréquentations de la première année d'exploitation de Valséo, confiée en délégation de service public à la société VERT MARINE. Sur l'année 2015, XXXXX passages ont été relevés. XXX abonnés à l'école de natation dont XXX enfants et XX adultes, XXX cartes famille.

1/ LA FREQUENTATION

LES FAMILLES	NOMBRE DE PASSAGES	Comparatif 2013 / 2014	LES PASS	NOMBRE DE PASS	Comparatif 2013 / 2014
Public piscine	51 005	-5,60%	Aquatique	133	34,40%
Scolaires	23 392	-21,90%	Matin	43	37,20%
Activités	28 943	16,80%	Aquaforme	22	4,40%
Forme	16 359	4,60%	Wellness	287	-3,10%
Association / Club	11 376	13,60%	Liberté	301	13%

2/ LE CHIFFRE D'AFFAIRES 2015

LES FAMILLES	CA 2013	CA 2014	Comparatif 2013 / 2014
Piscine	240 777,15 €	233 685,95 €	-2,95%
Scolaires	88 340 €	73 090,89 €	-17,26%
Activités	279 291,65 €	309 532,40 €	10,83%
Forme	169 545,70 €	178 846,70 €	5,49%
Association / Club	32 722,50 €	56 249,35 €	71,90%
Divers	5 680,57 €	9 764,56 €	71,89%
TOTAL CA	816 357,57 €	861 169,85€	5,49%

LES CHIFFRES CLES

EN 2015 :

- » € TTC de Chiffre d'affaires
- » XXXX entrées sur l'année 2014
- » XXXX passages scolaires en 2014



04

Développement touristique Vice-président : Jean-Pierre FILLION

ACTIONS 2015

L'office de tourisme, les différents projets

1/ CCPB ET OFFICE DE TOURISME

La Communauté de Communes du Pays Bellegardien et l'Office de Tourisme de Bellegarde et sa Région ont signé en 2014 une convention de partenariat.

En effet, dans le cadre de ses attributions en matière de développement et promotion du tourisme, la CCPB a défini ses relations avec l'office de tourisme sur lequel elle s'appuie pour conduire sur le terrain les missions suivantes :

- » La gestion des locaux mis à la disposition de l'office de tourisme,
- » La gestion du personnel d'accueil de l'office de tourisme,
- » L'accueil et l'information des

touristes et des visiteurs,
» La promotion et l'animation touristiques,
» La coordination et le développement des activités touristiques existantes et du réseau des partenaires en liaison avec les services de la CCPB,
» La mise en valeur des sites et des aménagements touristiques, en liaison avec les services de la CCPB,
» Vers une démarche de qualité

2/ PARTENARIAT ENTRE LA CCPB ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE GEX

Après un partenariat de plus de 10 ans entre la CCPG et la CCPB, la convention de mise à disposition

du service randonnée de la CCPG au profit de la CCPB a été renouvelée en 2014 pour toute la durée du présent mandat.

Néanmoins, la CCPG a informé la CCPB qu'elle ne souhaitait plus poursuivre ce partenariat à compter du printemps 2016.

La CCPB devra donc réfléchir à une autre solution pour maintenir une offre de sentiers variée conservant une qualité optimum (entretien et aménagements).

LES CHIFFRES CLES

EN 2015 :

- » XXX € dépenses pour le Tourisme en fonctionnement et investissement
- » XXXX € dépenses pour la Mise à disposition service randonnée CCPG + Matériel
- » XXX € dépenses pour les travaux sur le sentier des Pertes de la Valserine

Les différents projets

Le site paléontologique dinoplagne a pu rouvrir ses portes au grand public au printemps dernier après plusieurs semaines de travaux.

En effet, afin d'être protégé des intempéries, du ruissellement, du gel et du dégel, le site avait été totalement recouvert d'une bâche et de gravelette à l'automne 2012.

L'entreprise ROUX TP a alors :

- ôté la bâche protectrice pour redécouvrir les empreintes,
- géré les végétaux des pourtours,
- creusé des tranchées afin de maîtriser les ruissellements à l'aide de drains
- créé un cheminement logique tout autour des deux pistes.

Des visites commentées ont été organisées tout au long de l'été : 44 visites (247 adultes, 61 adolescents et 67 enfants de moins de 10 ans).

Le nombre de visiteurs en visite spontanée ne peut être comptabilisé mais l'engouement pour le site reste entier au vu du nombre de véhicules présents sur le parking de dinoplagne.

Le site rouvrira donc chaque année de mai à octobre avant d'être fermé et protégé durant tout l'hiver.

Le rapport final du schéma de développement touristique a fait l'objet d'une présentation préalable aux conseillers de communauté qui ont validé le diagnostic et retenu le scénario le plus ambitieux : Devenir une station touristique de séjours.

Les élus ont validé 3 axes jugés prioritaires pour démarrer la phase de mise en œuvre du schéma :

- **Mettre en place une stratégie marketing de promotion touristique du territoire**

- **Qualifier et maintenir la qualité des sites et des itinéraires d'intérêt touristique**

- **Développer des pôles d'attractivité touristique pour le territoire**

En septembre 2015, deux bureaux d'études sont retenus pour respectivement décliner le positionnement du territoire dans le cadre d'une charte graphique, préparer un plan de communication et de promotion et faire émerger un événementiel touristique.

En parallèle, la commission tourisme travaille également sur les sites et itinéraires d'intérêts touristiques afin de qualifier et maintenir une qualité optimum sur l'ensemble du territoire.



» *Le site paléontologique de dinoplagne après travaux*

05

Développement économique

Vice-présidente : Françoise DUCRET

ACTIONS 2015

Parc d'activité, Pépinière d'entreprises, Affaires foncières

La Communauté de Communes, est propriétaire et gestionnaire du Parc d'Activité Economique des Etournelles à Châtillon en Michaille, et de sa Pépinière d'entreprises.

1/ PARC D'ACTIVITE DES ETOURNELLES :

La commercialisation des terrains se poursuit : plus aucun lot de disponible sur la 1^{ère} tranche. Sur l'extension :

↳ 1 lot vendu : le n° 14 à un huissier de justice (salle des ventes)

↳ 1 permis de construire délivré : lot n° 12 (commercialisation de cosmétiques bio)

↳ 1 compromis de vente signé : lot n° 17 (chauffage – plomberie – ENR)

↳ 1 réservation : lots n°1-2-3 : solutions de soudure et découpe industrielle.

2/ PEPINIERE D'ENTREPRISES :

Cet équipement est doté de 8 ateliers de 165 m² chacun et permet l'accueil de créateurs d'entreprises.

Une convention d'occupation précaire de 23 mois est signée entre les parties, après avis de la commission sur les candidatures

présentées. Le taux de remplissage en 2014 est de 50 %.

3/ BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIERES

Service Général :

- **Acquisition en date du 26 septembre 2014**, de la SCI QUATUOR, 16 avenue Maréchal Leclerc, 01200 Bellegarde-sur-Valserine, d'un tènement immobilier à usage industriel, sis sur le territoire de la commune de Bellegarde-sur-Valserine, 1 rue Clément Ader, comprenant un bâtiment composé de bureaux et d'ateliers, d'une surface de 768m², édifié sur un terrain cadastré AB 204, lieudit «Grosse Pierre», d'une contenance de 2 650 m², moyennant le prix de : 400000€HT.

Service annexe du Parc d'Activité des Etournelles :

- **Vente en date du 16 décembre 2014**, à la SCI ANGEL, 24 rue de la République, 01200 Bellegarde-sur-Valserine, d'une parcelle de terrain à bâtir,

cadastrée sous le n° 261 de la section AI, lieudit «Au Fay», d'une contenance de 2 442 m², constituant le lot n° 14 du lotissement dénommé «PAE des Etournelles II», moyennant le prix de : 61 504 € HT.

4/ ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE L'AIN

La Communauté de Communes adhère à l'Etablissement Public Foncier de l'Ain (EPF) qui a pour mission de constituer une réserve foncière pour le compte des groupements de communes ou des communes afin d'aider les collectivités locales à préserver leur développement et leur faciliter la maîtrise du foncier nécessaire à leurs opérations.

Aux termes d'un portage pouvant aller de 4 à 10 ans, les biens feront l'objet d'une rétrocession.

Les communes de Bellegarde-sur-Valserine, Confort et Lancrans ont présenté des dossiers au titre des opportunités du programme des acquisitions foncières à réaliser en 2015.

La mission du pôle développement économique de la communauté de communes est de mettre à disposition des entreprises, les conditions nécessaires à leur développement pour assurer le maintien et favoriser le développement de l'emploi. Aussi, la CCPB accompagne l'entreprise SONIMAT via la construction d'un bâtiment relais, et s'est également portée acquéreur d'un local rue Clément Ader à Châtillon-en-Michaille.

LE BÂTIMENT RELAIS SONIMAT

La société SONIMAT ULTRASONS (SAS au capital de 330 K€) est une filiale du groupe EUROPE TECHNOLOGIES, dont le Président Directeur Général est Patrick CHEPPE, et le Directeur Général, Éric VIOLLEAU. Son siège social du groupe est à Nantes (44), avec deux sites de production SONIMAT à Lenclôtre (86), et Châtillon-en-Michaille.

Cette société conçoit et réalise des machines robotisées pour la soudure plastique, tranchage alimentaire, scellage packaging, soudure et découpe de textile tissé ou intissé, découpe et soudure composite.

Sa clientèle est établie dans différents secteurs d'activités :

aéronautique, agroalimentaire, automobile, cosmétique, électronique, énergie médicale, plasturgie, textile... Pour elle, SONIMAT innove régulièrement pour concevoir ses produits et ses procédés.

Installée à la pépinière d'entreprise depuis le 1^{er} mai 2012 dans un atelier de 360 m², cette entreprise recherchait un terrain pour s'implanter durablement sur notre territoire et construire un bâtiment de production d'environ 1 000 m² de surface.

La Communauté de Communes du Pays Bellegardien dans le cadre de sa compétence développement économique a décidé d'accompagner cette entreprise.

Un bâtiment sera construit par la collectivité sur les parcelles 1,2 et 3 du Parc d'activité des Etournelles, propriété de la CCPB, d'une surface de 4 500 m².

Le coût prévisionnel de l'opération au stade de l'avant-projet sommaire est de 1 135 452€ HT qui sera réajusté en fonction du résultat de la consultation.

Cette opération sera financée, à sa mise en place, par une demande de participation financière du Conseil Général à hauteur de 30% et un emprunt pris par la CCPB à taux fixe correspondant aux 70% restants.



Le LOCAL rue Clément ADER

Par décision de bureau N°14- DB009, la Communauté de Communes du Pays Bellegardien a décidé de se porter acquéreur d'un tènement immobilier situé 1 rue Clément Ader sur la commune de Bellegarde-sur-Valserine. Cette acquisition a été faite pour répondre à la demande croissante des entreprises.

Ce bâtiment à usage industriel d'une surface de 768 m² sur un terrain de 2 650 m² avec parking, sera mis sur le marché en location encadré par un bail commercial, pour sa totalité ou en partie, à un prix de 3.20€ le m² par mois ou de 38.40€ le m² par an, révisable à l'expiration de chaque période triennale.





Emploi et formation

Vice-présidente : Françoise DUCRET

ACTIONS 2015

Le Forum de l'Emploi

La 5^{ème} édition du Forum de l'Emploi, portée par la Maison de l'Emploi, de l'Economie et de la Formation (MEEF), a été organisée sur la commune de Châtillon-en-Michaille, dans sa salle des fêtes et son annexe.

L'objectif de cette manifestation est de pouvoir recruter des candidats en direct, valoriser l'image des entreprises au travers d'une manifestation regroupant les différents acteurs du monde économique, de la formation et des institutionnels et aussi informer sur la création d'entreprise.

Le forum a rencontré, comme les années précédentes, un franc succès !

Les principaux organisateurs, la Communauté de Communes du Pays Bellegardien, Pôle Emploi, la Mission Locale, ont su répondre aux attentes des entreprises et des demandeurs d'emploi grâce à cette manifestation.



LES CHIFFRES CLES

LE FORUM DE L'EMPLOI EN 2015 :

- » **XX Etablissements représentés dont XX entreprises, XX organismes de formation ou institutions**
- » **XX visiteurs enregistrés sur la journée entière**
- » **XX offres d'emploi présentées (XX dans le Haut-Bugey, XXX dans le Pays Bellegardien et le Pays de Gex)**
- » **XX postes pourvus en CDI, X en CDD de plus de 6 mois, X en CDD de moins de 6 mois, X en mission intérim, X créations d'entreprise, X départs en formation**

LA MAISON DE L'EMPLOI DE L'ECONOMIE ET DE LA FORMATION

Reconduction de la Charte partenariale

Le 19 décembre 2014 : La 3^{ème} «Charte d'engagement et de progrès», mise en place pour le développement de la MEEF a été signée par les partenaires suivants : Agence de Développement Economique, Mission Locale, Pôle Emploi et la Direccte.

Principes, objectifs et missions de la MEEF :

- La MEEF, structure partenariale qui fonctionne sur la base de la compétence «développement économique et emploi», inscrite dans les statuts de la CCPB et sur les moyens apportés par les institutions partenaires dans le cadre de leurs offres de service,
- Chaque institution partenaire conserve sa pleine identité et autonomie de son action dans le respect des cadres fixés par la présente charte,
- La MEEF n'a pas fait l'objet d'une demande de labellisation mais ses

missions sont proches,

- La MEEF contribue à la coordination des actions du service public de l'emploi et participe à l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement des personnes à la recherche d'une formation ou d'un emploi. Elle est en lien avec les entreprises, les partenaires sociaux, les chambres consulaires, les branches professionnelles, et contribue au développement d'une GPEC.

Organisation du partenariat :

- Les partenaires associés permanents : ADE, PÔLE EMPLOI et la MISSION LOCALE qui sont

signataires de la charte et de conventions annuelles de partenariat,

- Les partenaires institutionnels: l'Etat par l'intermédiaire de la DIRECCTE,
- Les partenaires associés non-permanents : Cap Emploi, la CARSAT, Terralingua, les éventuelles cellules de reclassement, les structures d'insertion par l'activité économique, les chambres consulaires (CCI et Chambre des métiers), les acteurs économiques du territoire, les organismes de formation dont le CNAM et le GRETA, les groupements d'employeurs, etc...

Activité 2014

11 098 personnes ont contacté la MEEF en 2014, dont la répartition est la suivante :

PARTENAIRES	Contacts 2013	Contacts 2014	DIFFERENCE ENTRE 2013 ET 2014	Explications
MEEF	1604	1581	-23	Réunions à la Pépinière
Mission Locale	5146	5242	96	
Pôle Emploi (placements)	1519	1743	224	
Pôle Emploi (indemnisation)	1007	1319	312	
Cap Emploi	124	157	33	
Cellules de Reclassement	15	0	-15	Pas de cellule de reclassement
Emplois Sociaux EIJA	0	1	1	
Terralingua/CTEF	3	42	39	
Chambres Consulaires	43	18	-25	annulation de réunions
ADE	239	207	-32	RDV à la Pépinière
OPAH	123	185	62	
MIFE	55	1	-54	Permanence délocalisée
Divers	0	1	1	
CARSAT + RSP	486	601	115	
TOTAL	10364	11098	734	+ 7%



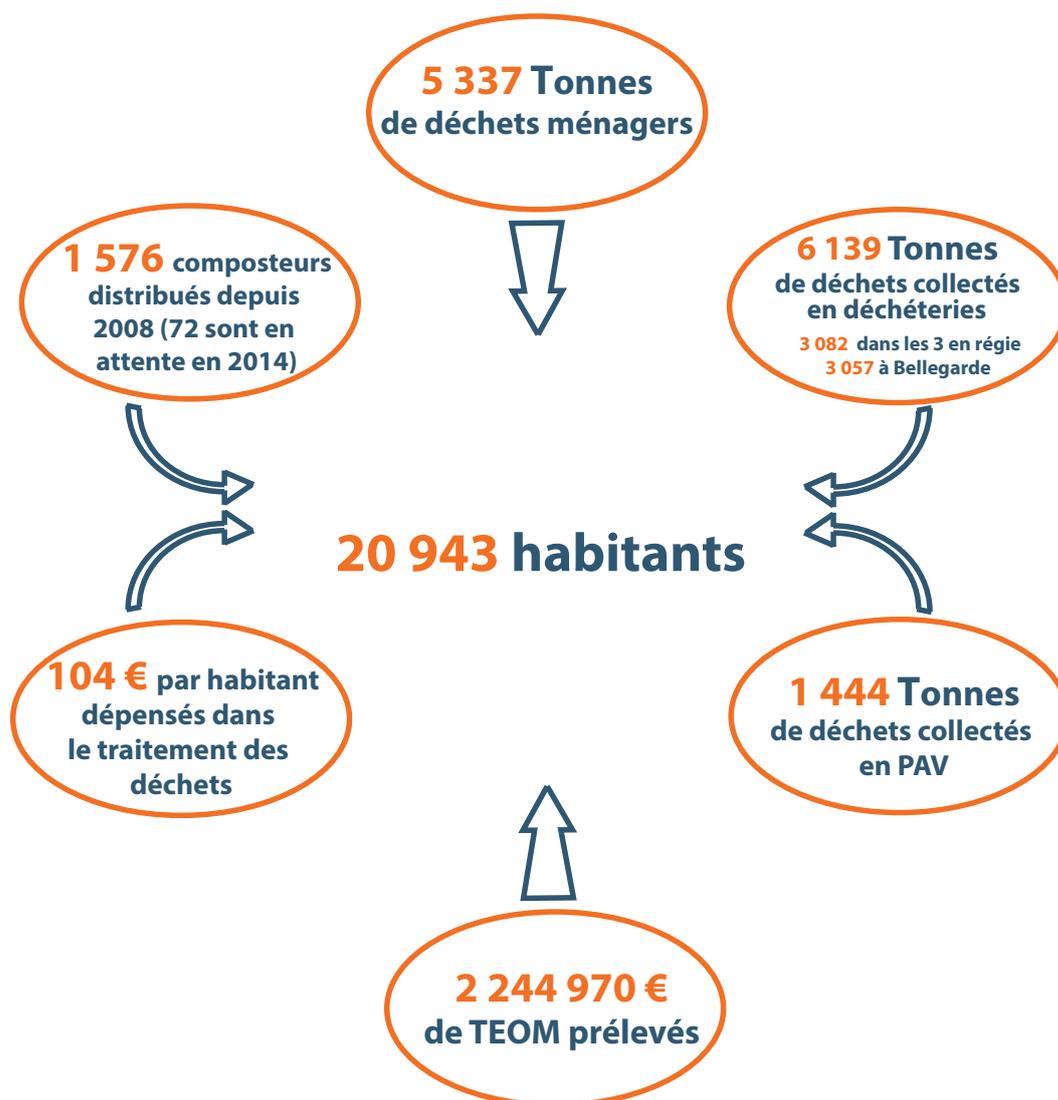
Déchets ménagers

Vice-président : Serge RONZON

LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS

Les chiffres de l'année 2015

Au cours de l'année 2014, 12 949 tonnes (2013 : 11 817 tonnes) de déchets ont été collectés sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Pays Bellegardien pour une population de 20 943 habitants.



Le tri sélectif sur le marché de Bellegarde

Après la mise en place en avril 2013 du tri sélectif sur le marché de Bellegarde-sur-Valserine, nous pouvons tirer un premier bilan positif de cette année 2014 avec des chiffres de déchets incinérés qui sont en baisse. Ce qui montre l'implication des commerçants ! Il faut souligner également le travail des agents des services techniques de la CCPB (mise en place des zones de tri, sensibilisation et vérifications du tri en fin de marché). La CCPB peut aussi compter sur la collaboration des services techniques de la ville de Bellegarde qui s'occupent de l'évacuation de ces déchets vers la déchèterie de

Châtillon-en-Michaille pour les déchets recyclables et vers l'usine d'incinération du Sidefage pour les déchets à incinérer.

En chiffre c'est : 16 tonnes de déchets incinérés sur l'année soit une moyenne de 305 kg par marché, (plus de 80 tonnes étaient incinérées avant la mise en place du tri). Le tri des cartons et des caquettes bois représente par semaine environ deux bennes de 30m³ chacune (soit 400 kg par semaine valorisés à la compostière de Surjoux) et 19 tonnes de déchets putrescibles à l'année.



LES CHIFFRES CLES

LE TRI SUR LE MARCHE C'EST :

- » 16 Tonnes de déchets incinérés soit une moyenne de 305 kg par marché.
- » Une benne de 30m³ pour le carton
- » Une benne de 30m³ pour les caquettes en bois
- » 19 tonnes de déchets putrescibles à l'année
- » 400 kg de déchets putrescibles valorisés chaque semaine à la compostière de Surjoux

Marché pour la Collecte sélective en porte à porte

L'attribution des marchés de conteneurisation et de collecte pour le démarrage au 1^{er} janvier 2015 de la collecte sélective en porte à porte sur le territoire de centralité (Bellegarde, Chatillon, Lancrans) s'est faite fin août 2014.

Le lot 1, «conteneurisation et fourniture de bacs roulants pour la mise en place de la collecte sélective» a été attribué à la société PLASTIC OMNIUM.

Cette prestation s'est déroulée d'octobre à décembre. Il y a eu 8 796 adresses enquêtées, 3 022 conteneurs de collecte sélective livrés et 994 conteneurs de déchets ménagers changés (cassés ou non rétrofitables), 4 270 conteneurs de déchets ménagers recensés et rétrofités.

Le Lot 2 : « collecte des ordures ménagères en porte à porte » a été attribué à la société ECO DECHETS, cette prestation débutera au 1^{er} janvier 2015.

Le marché pour la construction du quai de transfert situé au 11 rue de l'Industrie à Arlod est lancé parallèlement et sera subventionné à 100% par le SIDEFAGE et le Conseil Général de l'Ain.



07

Aménagement du territoire

Vice-président : Gilles THOMASSET

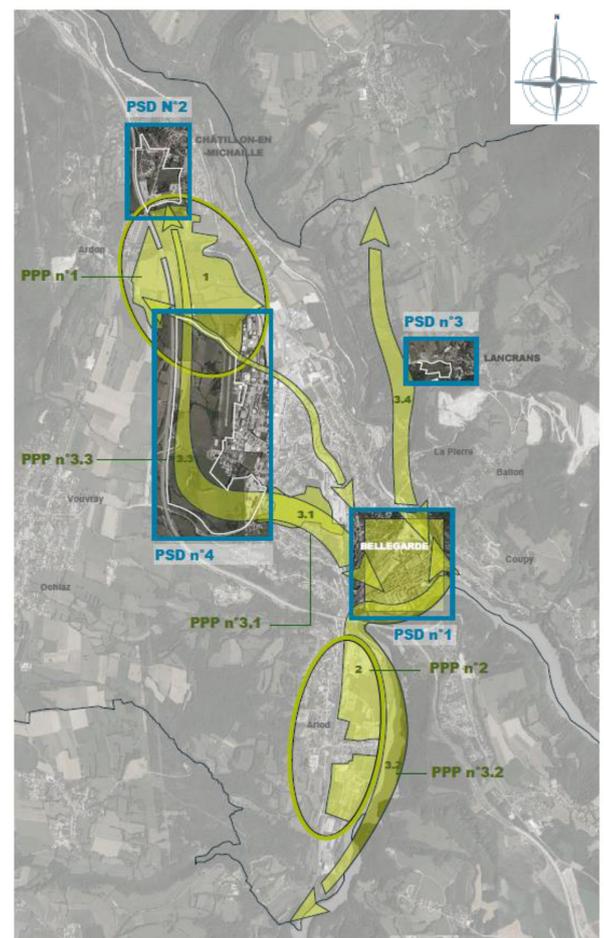
ACTIONS 2015 Bellegarde 2030

Le PSD (Projet Stratégique de Développement) «Grand Bellegarde 2030», qui s'inscrit en continuité de la démarche transfrontalière de planification territoriale menée à l'échelle du Grand-Genève (Projet d'agglomération), est un outil de traduction d'intentions et de mise en œuvre devant concrétiser la vision des élus locaux du territoire du pôle de centralité de Bellegarde/Châtillon/Lancrans, à échéance de l'année 2030.

La phase 1 de l'étude «production d'un schéma de développement urbain et paysager» s'est achevée par une présentation en comité de pilotage (COFIL) tenu le 1er octobre 2014. Etaient présents au COFIL : l'Etat, la Région, le Département, l'ARC, le Grand Genève et les élus du pôle de centralité. L'image directrice et les secteurs stratégiques identifiés entremêlent

économie plurielle, cadre urbain et social rénové, cadre naturel et paysager valorisé, mobilité durable, tant de belles ambitions spatialisées faisant fi des limites administratives, pour une cohérence d'ensemble au service, non seulement des habitants d'aujourd'hui et de demain de ce territoire de centralité, mais plus largement à l'échelle du Pays Bellegardien.

Quant à la poursuite de l'étude, la phase 2 sera la traduction de ce schéma de développement urbain et paysager imaginé et validé en phase 1 en un plan guide ou plan de composition urbain, architectural et paysager, avec notamment une programmation localisée.



Identification des secteurs stratégiques

Fiche PSD n°1 : Pôle gare et centre ville historique de Bellegarde.
Fiche PSD n°2 : Entrée de bourg et contournement de Châtillon.
Fiche PSD n°3 : Centre de Lancrans.
Fiche PSD n°4 : Site majeur de l'éco-pôle.

Fiche PPP n°1 : Parc agricole.
Fiche PPP n°2 : Plaine d'Arlod.
Fiche PPP n°3 : Réseau de nature en ville.
fiche 3-1 : Liaison nature Châtillon / éco-pôle / Bellegarde.
fiche 3-2 : Berges du Rhône et de la Valserine.
fiche 3-3 : Liaison mode doux et grand paysage.



08

Nouvelles compétences

Vice-président : Henri CALDAIROU

ACTIONS 2015

Le futur schéma de mutualisation

La CCPB a l'obligation d'établir un schéma de mutualisation des services avec ses communes membres. Ce schéma prévoit :

- » Les mutualisations à mettre en œuvre sur le mandat,
- » L'impact prévisionnel des mutualisations sur les effectifs de l'EPCI et des communes membres et sur leurs dépenses de fonctionnement.

Le rapport est transmis à chaque conseil municipal qui a 3 mois pour se prononcer puis le schéma est approuvé par délibération de l'organe délibérant de l'EPCI.

Chaque année, le Président doit présenter au conseil communautaire l'état d'avancement du schéma lors du DOB ou du vote du budget.

LES DIFFERENTES FORMES DE MISE EN ŒUVRE D'UN SCHEMA DE MUTUALISATION

- Mise en place de services communs :

↳ Pour les besoins ponctuels de certaines communes à travers l'équivalent de prestations de services (expertise juridique, technique, financière,...)

↳ Pour les besoins permanents de certaines communes (instruction du droit des sols, comptabilité, paie, informatique...)

↳ Pour les propres besoins de la CCPB (ponctuels et permanents)

- Mise à disposition d'agents sur des missions ponctuelles et précises faisant l'objet de remboursement (EPCI-communes ou commune-commune).
- Les groupements de commande (matériel informatique, véhicules, transport, travaux de voirie, consultation bancaire...)

La commission n°7 animée par Henri CALDAIROU a travaillé au cours de l'année 2014 sur l'établissement et l'analyse d'un questionnaire aux communes membres, de façon à établir un diagnostic de la situation (état des lieux des ressources humaines

communales et communautaires), à connaître les attentes des maires et élus communaux.

Lors de la réunion des maires du 4 décembre 2014, les résultats de cette démarche reprenant des pistes de mutualisation possible ont été présentés :

- ↳ Service Commun Application du Droit des Sols
- ↳ Groupement de commandes
- ↳ Service Public d'Assainissement Non Collectif
- ↳ Service Juridique et Marchés Publics
- ↳ Surveillance et Entretien des chemins
- ↳ Mise en commun/partage de matériel

Compte tenu du désengagement de l'Etat en matière d'instruction des autorisations d'urbanisme à compter du 1^{er} juillet 2015, la mise en place d'un service commun géré par la CCPB a été défini comme prioritaire.

ZOOM SUR LE PROJET DE SERVICE COMMUN APPLICATION DU DROIT DES SOLS préparé par la commission n° 7 en 2014

1/ SES OBJECTIFS :

- ↳ Proposer aux communes un dispositif garantissant la sécurité juridique et la tenue des délais de la procédure d'instruction,
- ↳ Rechercher des économies d'échelle et de moyens,
- ↳ Harmoniser les demandes d'urbanisme sur l'ensemble des mairies,
- ↳ Assurer la continuité du service sur l'année,
- ↳ Améliorer le service en direction des pétitionnaires.

2/ SES PRINCIPES :

- ↳ Une compétence communale qui n'est pas transférée (Signature

des actes par le Maire),

- ↳ Un service commun mis en place par la CCPB et financé par les communes,
- ↳ Un lieu unique et identifié pour les pétitionnaires : la mairie de leur commune.

3/ SES MISSIONS :

- ↳ Conseil et assistance aux communes, instruction de tous les dossiers : PC, PD, PA, CU a et b, DP,
- ↳ Un service constitué d'agents communaux détachés (sur la totalité du temps de travail) ou mis à disposition (sur un temps partiel) travaillant sur un seul lieu et se déplaçant pour recevoir sur rendez-vous les pétitionnaires dans les mairies (fixation de dates

de permanences sur rendez-vous).

4/ SON DIMENSIONNEMENT :

- ↳ Nombre de dossiers potentiels retenu : 1 000 dossiers/an,
- ↳ Ratios : 300 dossiers par an et par équivalent temps plein,
- ↳ Constitution du service pour un besoin de 3,5 équivalents temps plein.

5/ SON ORGANISATION :

- ↳ Installation en mairie de Bellegarde dans un espace dédié,
- ↳ Gestion du service par la CCPB : agents détachés ou mis à disposition,
- ↳ Formation des secrétaires et des agents ainsi que des élus chargés de l'urbanisme.



09

finances

Vice-président : Gilles MARCON

LE BUDGET GENERAL 2015

La Communauté de Communes a choisi de faire évoluer les taux d'imposition :

EVOLUTION DES TAUX D'IMPOSITION						
Année	%	Taxe Habitation	Taxe Foncière	Taxe Foncière Non Bâti	Cotisation Foncière Non bâti	Taux Professionnel Zone
2008	+ 3.5 %	1,50	1,90	4,15	1,80	11,90
2009	+ 3.5 %	1,55	1,97	4,24	1,86	11,90
2010	+ 3.5 %	1,60	2,04	4,38	1,92	11,90
2011*		2,38	2,04	4,59	2,85	21,19
2012	+ 2 %	2,43	2,08	4,68	2,91	21,33
2013	+ 2 %	2,48	2,12	4,77	2,97	21,44
2014	+ 3 %	2,55	2,18	4,91	3,06	21,50

* Nouvelle Fiscalité

Progression de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) :

Année	Population INSEE	Résid. Second.	Popul. DGF	Montant	Progrès
2008	20 527	707	21 234	237 252 €	
2009	19 980	707	20 687	225 178 €	-5,09
2010	20 704	633	21 337	229 766 €	2,04
2011	20 961	621	21 582	234 468 €	2,05
2012	21 346	615	21 961	228 825 €	-2,41
2013	21 542	621	22 163	235 917 €	3,10
2014	21 492	608	22 100	202 229 €	-14,28

EMPLOI DE LA PART DEPARTEMENTALE DE LA COMPENSATION FINANCIERE FRANCO GENEVOISE

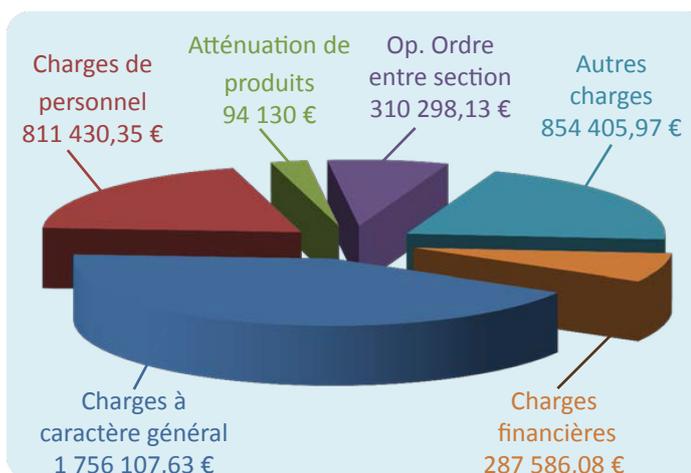
44^{ème} versement

THEMATIQUE	OPERATION	LIBELLE	FONCT	INVEST	TOTAL
			Propositions	Propositions	
POLITIQUE ECONOMIQUE	ADE	Participation coût de fonctionnement	90 000 €		650 000 €
	MARAICHAGE	Bâtiment		60 000 €	
	Bâtiment relais	Parc d'activité économique des Eternelles		500 000 €	
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	ARC SM		12 000 €		
GRAND EQUIPEMENT INTERCOM	Centre Aquatique	Échéance emprunt + Investissement		400 000 €	400 000 €
POLITIQUE TOURISTIQUE	Office de Tourisme	Travaux 1 ^{er} étage		88 000 €	88 000 €
TOTAL GENERAL			102 000 €	1 048 000 €	
TOTAL CFG 44^{ème} versement			1 150 000 €		
REVERSEMENT			Budget Général		100 000 €

BUDGET SERVICE GENERAL : COMPTE ADMINISTRATIF 2015

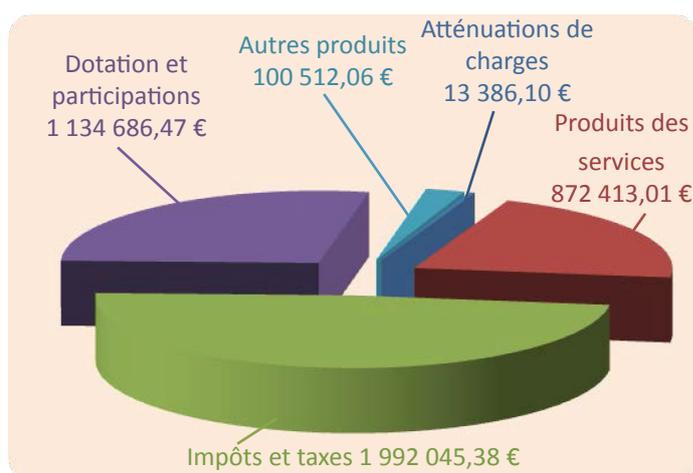
Dépenses de fonctionnement CA 2015

(€)



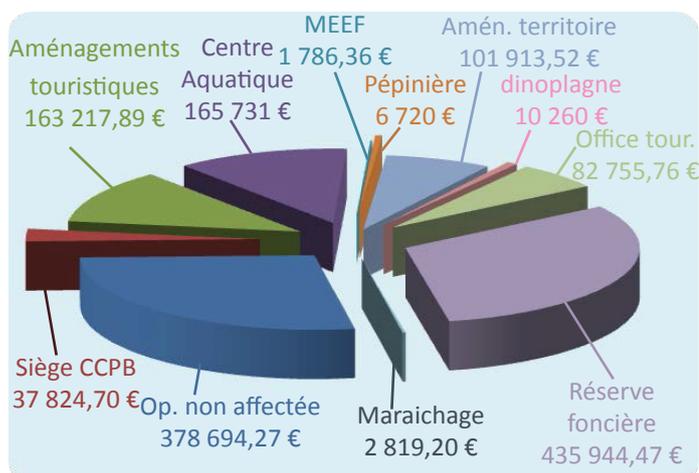
Recettes de fonctionnement CA 2015

(€)



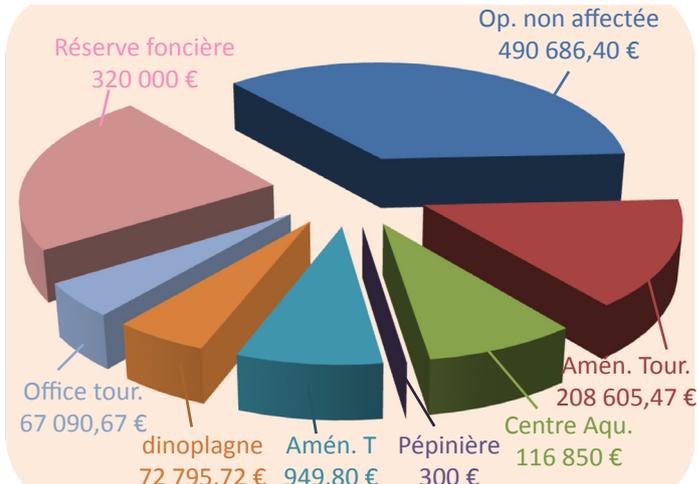
Dépenses d'investissement CA 2015

(€)



Recettes d'investissement CA 2015

(€)



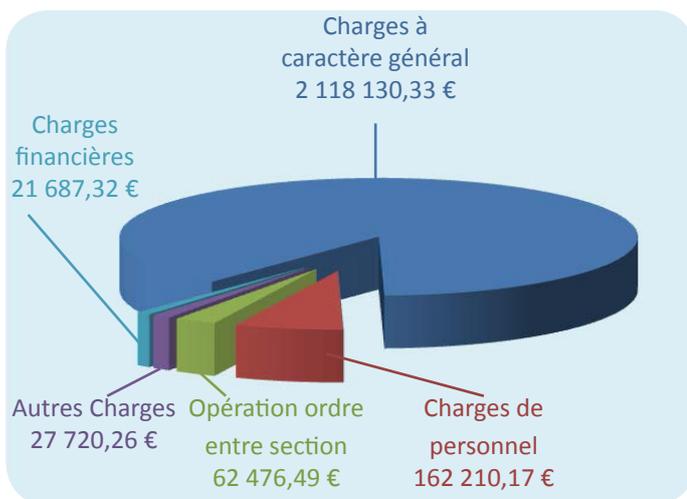


Finances

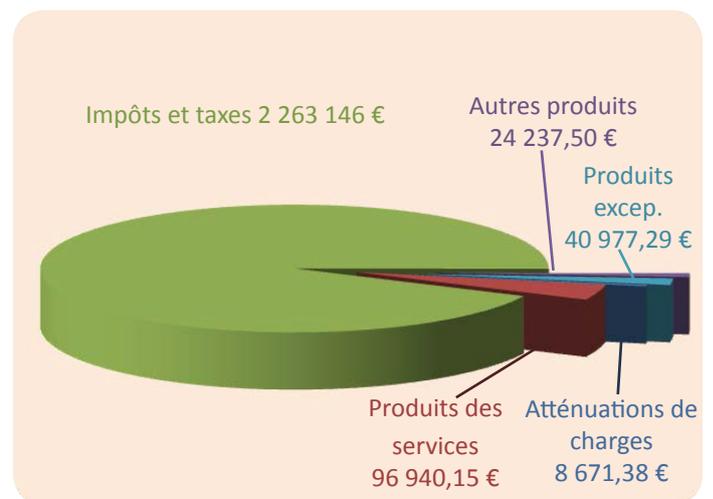
Vice-président : Gilles MARCON

LE BUDGET GESTION DECHETS MENAGERS : COMPTE ADMINISTRATIF 2015

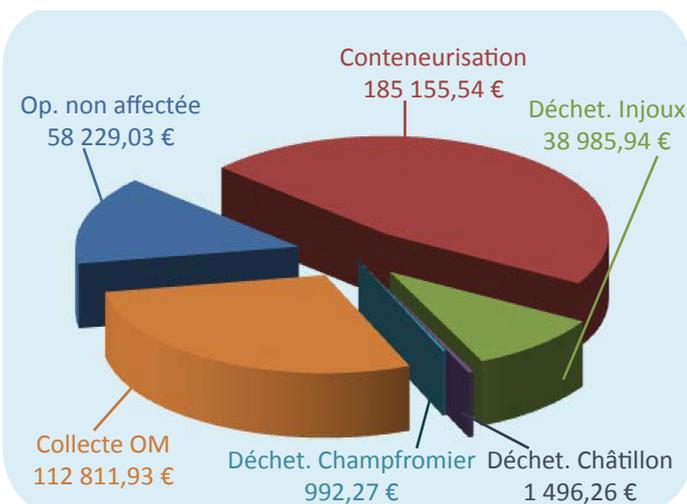
Dépenses de fonctionnement CA 2015
(€)



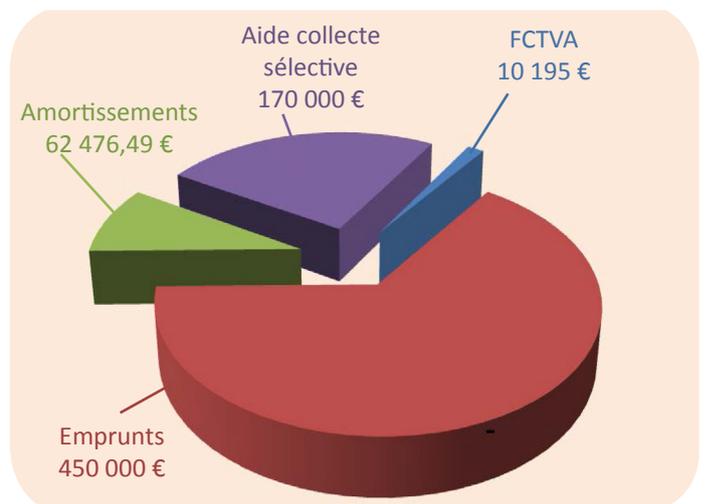
Recettes de fonctionnement CA 2015
(€)



Dépenses d'investissement CA 2015
(€)



Recettes d'investissement CA 2015
(€)





10

Seniors et santé

Vice-président : Gilles MARCON

Le bilan de l'activité 2015

Le CLIC du Pays Bellegardien fait partie intégrante de la CCPB et entre dans sa 10^{ème} année de fonctionnement. L'activité fait l'objet d'un rapport spécifique intégré et diffusé à chacune des mairies du territoire communautaire. Il est ainsi présenté chaque année au Comité de Pilotage local de cette structure ainsi qu'à son Assemblée Plénière. Pour plus d'informations, ce rapport détaillé est consultable en mairie ou au CLIC par tous : élus et usagers.

Le CLIC du Pays Bellegardien présente un bilan d'activité générale important pour l'année 2014 :

↳ **216 personnes âgées** ont été concernées par les entretiens individuels (soit **353 entretiens** environ par an, dont environ 10 % de «suivi-qualité» élaborés auprès des personnes et familles pour les situations les plus délicates).

↳ **De nombreuses actions planifiées d'information et de prévention** ont été organisées en direction des usagers cette année (**640 participants au total, 50 % de plus qu'en 2013**).

↳ **La rencontre Interclub du Pays Bellegardien** organisée lors de la Semaine Bleue a eu un réel succès et près de **150 personnes y ont participé**, venues de toutes les Communes et de tous les établissements du Pays Bellegardien.

↳ **160 contacts environ ont été pris avec les professionnels autour de situations particulières d'usagers (+ 50 % par rapport à 2013)**. Le rôle de coordination du CLIC autour des usagers est affirmé.

↳ **De nombreuses demandes d'ordre général (180/an)** émanent encore régulièrement des professionnels.

↳ **Des outils de coordination gérontologiques toujours très utilisés demeurent à disposition de chacun** : Cartes MEMO, Fiches de Liaison (**200** distribuées en 2014) et Annuaire Gérontologiques en ligne (**près de 3 000 visites** cette année).

↳ **Une communication élaborée** est toujours effectuée (site internet, annuaires et listings en ligne, communication presse, lettre Info-CLIC, etc.).

↳ **Un travail partenarial actif** : des réunions de travail interprofessionnelles ; des informations communes (+ ciné-débat à l'échelle départementale) ; la création de Commission de suivi avec les élus du Pays Bellegardien; des réunions de Coordination Sanitaire et Médico-Sociale (**400 situations suivies en 2014, 1/3 de plus qu'en 2013**) ; l'Antenne Relais Cellule de Prévention des Situations de Détresse des Personnes Agées du Pays Bellegardien (toujours **une vingtaine de familles suivies** dans ce dispositif), mise en place d'un Job-Dating pour les métiers de la gérontologie (avec la MEEF) et toujours plus de conventions de partenariat signées entre le CLIC et les acteurs gérontologiques locaux (**37** cette année).



Agriculture

Vice-président : Jean-Marc BEAUQUIS

Installation d'un Maraîcher sur le territoire : biologique rime avec écologique

Durant cette année, les élus ont poursuivi et approfondi la réflexion quant à l'installation d'un maraîcher sur le territoire du Pays Bellegardien. Les élus ont souhaité mettre l'accent sur la qualité de l'ouvrage et opter pour la construction d'un bâtiment à ossature et bardage bois au regard des nombreuses qualités que peut avoir ce matériau, outre son esthétique.

La commission « agriculture/forêt/espaces naturels », en charge de l'élaboration et du suivi du projet, a produit un programme pour la construction du bâtiment agricole.

Le bâtiment, d'une surface d'environ 240 m², comprendra une remise matériel, des lieux de stockage, de préparation et conditionnement de la récolte, d'un bureau et de sanitaires ; ainsi qu'un auvent de 100 m² avec accès direct à la parcelle.

Un forage réalisé par la CCPB assurera également l'irrigation et le lavage des cultures complété par un système de récupération des eaux pluviales de la toiture dans deux citernes de 5 000 litres chacune ; solution alternative, économique et écologique...

Le maître d'œuvre a été choisi, il s'agit de HRA (Habitat Rural Architecture), entreprise spécialisée dans les divers travaux d'architecture en Rhône-Alpes et notamment dans les bâtiments agricoles.

Le plan de financement a été élaboré, le montant des travaux s'élève à 258 170 € HT, et celui de l'ingénierie à 41 413 € HT. 75% des dépenses seraient couvertes par des subventions à la fois de la Région mais également du Département.





Services à la population

Vice-présidente : Jacqueline MENU

ACTIONS 2015

EIJA, Arche de Noé, OPAH

ENTREPRISE D'INSERTION DES JEUNES DE L'AIN (EIJA)

Cette structure associative type loi 1901 a pour objectif, par le biais d'un contrat de travail et d'un accompagnement personnalisé, de permettre à des personnes en difficultés de renouer avec le monde du travail.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, l'EIJA a intégré dans son activité, une action en lien avec le patrimoine et l'environnement menée

auparavant par la Ville de Bellegarde-sur-Valserine, action devenue communautaire, donc portée dorénavant par la CCPB (ACI : Atelier Chantier d'Insertion ; Chantier environnement du Bassin Bellegardien).

L'équipe, constituée de 4 ou 5 salariés en situation d'insertion (contrats de type CUI - Contrat Unique d'Insertion) et d'un encadrant, réalise des travaux concernant :

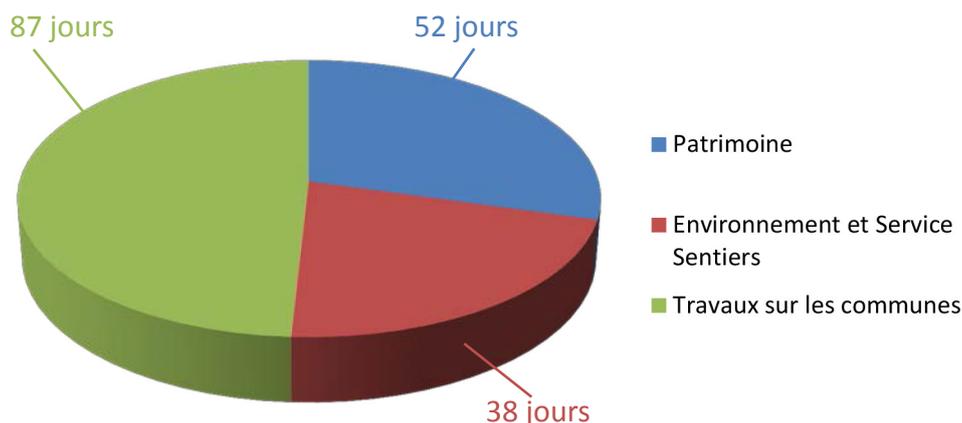
↳ Le patrimoine touristique : mise en valeur des sites remarquables,

réfection d'ouvrages endommagés par le temps, entretien des ouvrages existants, etc ...

↳ L'environnement et les sentiers : entretien des itinéraires de randonnées, réouverture et entretien d'anciens chemins ruraux, etc...

↳ Renfort technique pour les petites communes : en collaboration avec les agents techniques sur les interventions précitées, ainsi que des travaux de rénovation de bâtiments communaux pendant la période hivernale.

Activité 2014 : 177 jours



L'ARCHE DE NOE

La CCPB, dans le cadre de sa compétence optionnelle «Services à la population», assure un service de «fourrière animale» pour le compte de ses 15 communes membres, et le cas échéant, de communes non membres extérieures à son territoire et qui

souhaiteraient par convention bénéficier du service mis en place.

Pour exercer cette mission et assurer l'exploitation du service, la CCPB a contracté avec «l'Arche de Noé», qui gère le refuge situé 14, rue Léonard de Vinci à Arlod,

commune de Bellegarde-sur-Valserine.

Les animaux trouvés sur la voie publique sont gardés dans ce lieu d'accueil provisoire en attendant d'être récupérés par leurs maîtres.

Bilan Année 2014	Chiens		Chats		divers
	trouvés	rendus	trouvés	rendus	
Janvier	4	4	3	0	1 lapin
Février	6	6	2	0	
Mars	2	2	6	0	
Avril	5	4	3	2	
Mai	3	2	12	1	
Juin	4	3	9	0	
Juillet	1	1	26	0	
Août	3	3	11	0	
Septembre	2	2	8	0	
Octobre	4	2	17	1	
Novembre	3	2	7	1	
Décembre	5	5	19	0	
TOTAL	42	36	123	5	

L'OPAH

Une OPAH - RU (Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain) a été lancée en 2012, pour 5 ans.

Cette action de soutien à l'amélioration de l'habitat privé, à destination des propriétaires occupants et bailleurs, est menée en partenariat avec l'Etat, l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat), le Département de l'Ain, la CCPB et les 15 communes du territoire, le PACT de l'Ain en assure l'animation.

En 2015, XXX dossiers de propriétaires occupant et 1 dossier de propriétaire bailleur ont été traités.

Evolution : un avenant à la convention initiale, mentionnant les mesures spéciales relatives à l'octroi des subventions de l'ANAH et du programme Habiter Mieux en matière d'amélioration thermique (propriétaires bailleurs) a été régularisé le 25 mars 2014.

de la Communauté de Communes du Pays Bellegardien

OPAH

Soyons mieux dans notre LOGEMENT

Pour plus de renseignements
Pact de l'Ain
04 74 21 02 01
f.pichard@pact01.fr

Des aides pour financer vos travaux

l'ain Conseil général HABITER MIEUX Agence nationale de l'Habitat PACT



Communication

Président : Patrick PERREARD

ACTIONS 2015

Le Partenariat associatif

La CCPB poursuit ses actions de communication, de promotion et de partenariat auprès du milieu associatif. Elle continue à soutenir les actions envers les acteurs locaux lors de manifestations traditionnelles et événementielles, sportives ou culturelles, organisées par leurs soins pour l'animation du territoire du Pays Bellegardien. A cet effet, il a été décidé d'allouer :

- ⇒ xxxx € pour les organisations et associations caritatives diverses
- ⇒ xxxxx € pour les associations sportives et culturelles diverses
- ⇒ xxxx € pour les associations socio-économiques, de loisirs et diverses

Le bulletin annuel de la CCPB



Le N° 15 du magazine d'information intercommunal est paru en décembre 2015, avec en couverture une illustration de la collecte sélective en porte à porte. A l'intérieur, une interview du gérant de l'entreprise TECNAM et une autre du directeur de SONIMAT, deux entreprises qui ont fait le choix pour s'installer dans un bâtiment relais. Un dossier spécial est aussi consacré aux premiers résultats de la collecte sélective en porte à porte suivi d'un rappel des consignes de tri.

GLOSSAIRE DES ABREVIATIONS ET ACRONYMES

ADE	Agence de développement économique du Pays de Gex / Pays Bellegardien
AOTU	Autorité organisatrice de transports urbains
ARC-SM	Assemblée régionale de coopération du Genevois – Syndicat mixte
CA	Compte administratif
CAO	Commission d'appel d'offres
CAPEB	Confédération de l'artisanat, des petites entreprises et du bâtiment
CARSAT	Caisse d'assurance retraite et de santé au travail
CCPB	Communauté de communes du Pays Bellegardien
CCPG	Communauté de communes du Pays de Gex
CDAC	Commission départementale d'aménagement commercial
CG	Compte de gestion
CU	Certificat d'urbanisme
CLET	Commission locale d'étude des transferts de compétences
CLIC	Centre local d'information et de coordination gérontologique du Pays Bellegardien
CNAM	Conservatoire national des arts et métiers
DAC	Document d'Aménagement Commercial
DDR	Dotation de développement rural
DGE	Dotation globale d'équipement
DGF	Dotation globale de fonctionnement
DP	Demande préalable
DMS	Déchets médicaux spéciaux
DOB	Débat d'orientation budgétaire
EIJA	Entreprise d'insertion des jeunes de l'Ain
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale
EPF	Etablissement public foncier de l'Ain
FNADT	Fonds national d'aménagement et de développement du territoire
FCTVA	Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée
GPEC	Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences
GRETA	Groupe d'établissements
MEEF	Maison de l'emploi, de l'économie et de la formation du Pays Bellegardien
MOP	Maîtrise d'ouvrage publique
ONF	Office national des forêts
OPAH-RU	Opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain
PACA	Périmètre d'aménagement coordonné d'agglomération
PA	Permis d'aménager
PAV	Point d'apport volontaire
PC	Permis de construire
PD	Permis de démolir
PLH	Programme local de l'habitat
PLU	Plan local d'urbanisme
PNR-HJ	Parc naturel régional du Haut-Jura
POS	Plan d'occupation des sols
PPP	Plan de Paysage Prioritaire
PSD	Projet stratégique de développement
SCOT	Schéma de cohérence territoriale du Pays Bellegardien
SIVOM	Syndicat intercommunal à vocation multiple
SM	Syndicat mixte
SRU	Loi SRU : loi de solidarité et de renouvellement urbain
TEOM	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
TFB	Taxe foncière sur les propriétés bâties
TFNB	Taxe foncière sur les propriétés non bâties
TH	Taxe d'habitation
TPU	Taxe professionnelle unique
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
VAE	Valorisation des acquis par l'expérience



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BELLEGARDIEN

5, rue des Papetiers - CS 90320 - 01206 Bellegarde-sur-Valsérine Cédex

Tél. : 04 50 48 19 78 - Fax : 04 50 48 09 22

info@ccpb01.fr

www.ccpb01.fr